

Fiche de mesure N° 156872 - Synthèse

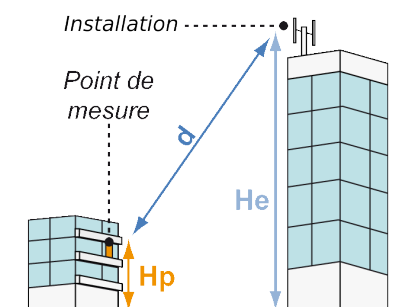
Mesuré réalisée le 02/03/2020 à 08:54 Réf. dossier MCR 130564
 Par le laboratoire EXEM Réf. rapport laboratoire R_SO9053_1_1
 Localisation du point de mesure CECS Aussaguel, 31450, ISSUS

Environnement Etablissement ouvert au public (Ecole, .. Mesure effectuée A l'extérieur

Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR/ANFR/DR 15-4

Positionnement des installations visibles du point de mesure

Hp (hauteur du point de mesure) : 1.50 m



(Schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)

| Installations visibles du point de mesure | He (hauteur de l'installation) | d (distance point de mesure/installation) |
|---|--------------------------------|---|
| Autres | 1.6 m | 8 m |
| Autres | 6.5 m | 11 m |

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au **respect** des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des installations environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 0.73 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

En l'absence de demande complémentaire, et compte tenu de la valeur du niveau global d'exposition, aucune autre mesure n'a été effectuée.